



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 4 OCTOBRE 2018, A 19H30

PRESIDENCE	M. François Eugster, Président
CONSEIL GENERAL	43 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Pierre-Yves Moret, Adrian Etter, Giovanni Antonio Colombo et Mmes Corinne Faessler, Sophie Ortner Gaillard, Elsa Rohrbasser et Constance Rohrbasser
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2018
2. Message relatif à l'adoption des modifications du règlement du Conseil général
3. Message relatif à l'adoption du nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
4. Message relatif au règlement communal sur l'aide directe au logement
5. Message relatif à la modification du règlement scolaire communal
6. Message relatif à l'achat du logiciel informatique communal
7. Message relatif à l'acquisition d'un désherbeur à l'eau chaude/vapeur
8. Message relatif au Plan quinquennal de gestion d'entretien du réseau routier communal 3^{ème} étape (PGRR 3)
9. Réponse au postulat n° 014 déposé par Mme Francine Defferrard (PDC) et M. Pierre Portmann (PDC) concernant l'impact sur les recettes fiscales de la Commune de la suppression de la fonction dirigeante à l'art.9 al.4 de la loi sur les impôts communaux (LCo)
10. Proposition N° 002 déposée par Mme Francine Defferrard (PDC) et M. François Eugster (PDC) concernant les avantages et les désavantages financiers et autres en cas de sortie de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (Préavis du Bureau : Proposition recevable)

11. Election d'un scrutateur (PS)
12. Election d'un membre à la Commission financière
13. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
14. Election d'un membre à la Commission de politique sociale
15. Election d'un membre au Conseil d'Agglomération
16. Fusion : Etat des discussions
17. Divers

M. François Eugster, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les représentants de la presse, je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue ce soir du 4 octobre. 4 octobre qui est, pour information, la fête de mon Saint patron, François d'Assise.

J'espère que vous avez toutes et tous passé un bel été et que vous vous êtes laissés porter par des coups de vents inattendus, sans trop de coups de soleil.

Sans vent et par une belle matinée ensoleillée, certains d'entre nous ont profité de la sortie du Conseil général qui s'est déroulée le 22 septembre. Je remercie notre Vice-président, M. Nicolas Schmidt, pour l'excellente organisation ainsi que pour la disponibilité du personnel des Services techniques et de l'animation.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 13 septembre 2018, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour pour la séance de ce soir.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- Mmes Corinne Fässler, Sophie Ortner Gaillard, Elsa et Constance Rohrbasser
- MM. Pierre-Yves Moret, Adrian Etter et Giovanni Antonio Colombo
- M. Dimitri Küttel arrivera avec du retard

Ce soir c'est la dernière séance de Mme Alizée Rey qui va changer de chaise et reprendre celle de M. Benjamin Gasser qui, en tant que Conseiller Communal, va céder son siège.

Je tiens à remercier M. Benjamin Gasser pour toutes ces années au sein de l'Exécutif villarois et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle profession. Nous aurons la chance de profiter de Mme Alizée Rey qui va également changer de siège. Je tiens à la remercier et la féliciter pour ces années au Conseil général, à la Commission financière et au Bureau.

MM. Angelo Carnevale et Olivier Overney, Conseillers généraux, rejoignent la séance à 19h32.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Mmes Marie-Lucie Uehlinger et Irene Bernhard, Conseillères générales, ainsi que **M. Vanya Karati**, Conseiller général, rejoignent la séance à 19h33.

En préambule de cette séance, quelques communications :

Suite à la spectaculaire démission enregistrée lors de notre dernière séance du 24 mai 2018 de Mme Pascale Spicher, Présidente sortante, nous la remercions sincèrement pour son engagement auprès de notre Commune depuis de nombreuses années et nous lui souhaitons une bonne retraite politique.

Nous avons également pris acte de la démission de M. Marc Roder de notre Assemblée en date du 15 juin dernier. Nous le remercions vivement pour son engagement auprès de notre Commune. Engagement auprès de notre Commune qu'il continue en tant que Directeur de la Résidence les Martinets. Je profite également de le remercier personnellement pour son engagement lors de l'agrandissement de la Résidence où j'ai pu le côtoyer lors des séances de la Commission de bâtisse.

C'est en date du 27 juin dernier que j'ai reçu de la part du Préfet de la Sarine, l'avis d'assermentation de Mme Valentina Marthaler en tant que Conseillère générale et l'aval qu'elle peut valablement siéger au sein de notre Conseil général.

En date du 28 août dernier, j'ai reçu de la part de la Préfecture de la Sarine, les avis d'assermentation de M. Albino Pereira da Costa et de M. Jacques Chavaz, ce qui me permet de vous communiquer qu'ils peuvent, dès lors, valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Agée de 21 ans, Mme Marthaler a toujours habité Villars-sur-Glâne, tantôt dans le quartier des Dailles, tantôt à Cormanon et désormais au Chemin de la Fontaine. Après ses classes

primaires à l'Ecole des Rochettes, elle a poursuivi ses études au CO de Péroilles, au Collège de Sainte-Croix puis à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg où elle étudie actuellement, en deuxième année de Bachelor. Elle est membre depuis 1 année de la Commission des sports.

Mme Valentina Marthaler, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal, rejoint la séance à 19h37.

Originaire du Portugal, M. Costa est âgé de 50 ans. Marié, père d'un garçon de 23 ans, il réside en Suisse depuis 30 ans. Constructeur d'appareils industriels chez Stephan à Givisiez, il participe à la fabrication des carrousels et autres grands huit qui se trouvent dans les parcs d'attraction. Passionné de course à pied, il a obtenu d'excellents résultats dans les classiques suisses, telles que la Corrida bulloise, la Corrida d'Octodure, la Course de Noël à Sion ou celle de l'Escalade à Genève. Il participera ce dimanche à sa 28^{ème} course Morat-Fribourg et fait partie des coureurs à l'avoir parcourue en moins d'une heure.

M. Albino Costa, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

Agé de presque 66 ans, M. Chavaz est marié et père de 3 enfants majeurs. Il a une formation d'ingénieur-agronome à l'EPFZ et de Management à l'Université de Zurich. De 2002 à 2014, il est Directeur suppléant à l'Office fédéral de l'agriculture. Depuis 2014, il exerce l'activité de consultant auprès de sa société jch-consult sàrl. Il s'occupe de projets dans le domaine des marchés, de la durabilité et des politiques pour le secteur agroalimentaire. Il préside l'interprofession de la Cuchaule AOP et celle de la Communauté d'intérêt pour le secteur agroalimentaire. Il est également Président de la Fondation Handicap Glâne à Romont.

M. Jacques Chavaz, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

Nous sommes 40 conseillers généraux présents.

Je vous rappelle de bien noter dans votre calendrier 2019 les 5 dates des séances du Conseil général qui ont été jointes à la convocation du jour.

Nous comptons sur le Conseil communal pour nous envoyer la documentation pour la séance du 14 mars au plus vite afin que les groupes puissent préparer leur séance avant la semaine de Carnaval.

En date du 2 octobre, M. Jacques Dietrich nous a rendu attentifs que l'Agglomération venait de fixer les dates de ses séances 2019. La séance du Conseil général du 23 mai 2019 (comptes 2018) correspond à celle du Conseil de l'Agglomération où deux Conseillers communaux et cinq Conseillers généraux y siègent.

Etant donné qu'il y a une proposition d'avancer la séance au mercredi 22 mai 2019, le Bureau doit en discuter rapidement.

Dès lors, le Bureau vous propose d'avancer la séance du jeudi 23 mai au mercredi 22 mai 2019. Avez-vous des questions ou des oppositions ? Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Je saisis l'occasion par rapport à la séance du 14 mars 2019 qui est en connexion avec Carnaval ; serait-il possible de la reporter d'une semaine, soit au 21 mars 2019 ?

M. François Eugster, Président. J'aurais un problème personnel car je serai absent le 21 mars 2019. Je propose que le Conseil communal nous transmette les documents au plus vite afin que les groupes puissent siéger avant les vacances de Carnaval.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Dès lors, je retire ma proposition et je compte vraiment sur le Conseil communal.

M. François Eugster, Président. Venons-en maintenant à notre séance. Nous passons au premier point de notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 24 mai 2018

M. François Eugster, Président. Y a-t-il des remarques au sujet du procès-verbal ? Tel n'est pas le cas, je profite de préciser qu'à la page 48, même si Mme Brouchoud l'a dit, je ne suis pas entraîneur « des jeunes sportifs d'athlétisme pour les écoliers au CA Fribourg » mais entraîneur « Jeunesse et Sport pour les écoliers au CA Fribourg ». Ceci étant dit, nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 24 mai 2018 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018 est approuvé par 39 oui et 1 abstention

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à l'adoption des modifications du règlement du Conseil général

M. François Eugster, Président. Etant donné que tous les partis ont pu proposer leurs remarques et se prononcer de manière écrite sur les modifications du règlement, je vous invite à traiter le règlement dans sa généralité et non chapitre par chapitre. La parole est au Conseil général. M. Schmidt.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h45.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Depuis 1973, le terme « Mademoiselle » a été aboli dans toute correspondance française de l'administration fédérale. Ce qui a probablement irrité Messieurs les fonctionnaires à l'époque nous semble une anecdote amusante aujourd'hui. Les habitudes évoluent.

Qu'en est-il de la parité linguistique entre les sexes dans le règlement du Conseil général de Villars-sur-Glâne ? Le langage épïcène est absent de notre règlement. Les termes masculins désignent indistinctement les personnes des deux sexes.

Un langage épïcène favorise l'égalité entre femmes et hommes dans la société. En effet, un système linguistique s'insère dans un contexte social et reflète les différences et les inégalités sociales. Des changements de langage permettent une prise de conscience et aident à changer la réalité sociale. Pascal Gygax, chercheur en psycholinguistique de l'Uni de Fribourg, a démontré qu'il était important d'utiliser un langage inclusif si on souhaite promouvoir l'égalité. Certains rétorqueront que le langage égalitaire entache la lisibilité. Un linguiste, Pierre Encrevé, a trouvé un bon côté à l'écriture inclusive, je cite : « *Le grand avantage de l'abréviation inclusive avec point, c'est qu'elle est irritante, dérangeante. On peut donc s'en servir comme poil à gratter (...) jusqu'à ce que l'égalité soit enfin appliquée* ».

Le Conseil fédéral a décidé par son arrêté du 7 juin 1993 de favoriser la parité linguistique dans l'administration fédérale. Le Conseil d'Etat de Fribourg recommande que tous les textes émanant de l'administration soient rédigés dans un langage conforme au principe de l'égalité des sexes.

Je ne formule pas de demande concernant le Règlement du Conseil général qui nous est soumis aujourd'hui. Il est maintenant trop tard pour entamer une rédaction épicienne de ce texte.

Par contre, je demande que dorénavant, le langage inclusif soit appliqué systématiquement dans tous les nouveaux documents et règlements de la Commune. Si cela irritera dans un premier temps, je suis sûr que les habitudes évolueront.

Chères Conseillères, par soucis de simplification de la lecture de la présente intervention, le terme féminin concerne indistinctement les personnes des deux sexes. J'espère n'avoir froissé la sensibilité d'aucune d'entre nous.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Dans sa séance du 25 septembre 2018, le groupe PDC a pris connaissance des propositions de modifications du règlement du Conseil général.

Pour rappel, le processus de modification trouve son origine dans la modification de la loi sur les communes et avait été initié en juin 2017 soit il y a plus d'un an déjà. Les partis ont eu l'occasion de faire des propositions et de se déterminer sur les autres propositions avant que le projet ne soit envoyé au Canton pour détermination. La proposition du Groupe PDC concernait une modification de l'article 61 au sujet de la marche à suivre pour les résolutions afin de rendre son texte dans un tel cas, plus compréhensible.

Le groupe PDC vous invite à accepter les modifications telles que proposées par le Bureau pour les articles 4, 14, 43, 44, 61, 66 et 71 ainsi que les corrections de quelques coquilles orthographiques et grammaticales.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent les modifications du règlement du Conseil général telles que présentées sont priés de le manifester par main levée.

Les modifications du règlement du Conseil général sont acceptées à l'unanimité

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à l'adoption du nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

M. François Eugster, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 septembre 2018, la Commission financière a examiné ce message dont l'impact financier est minime, se limitant à l'impôt communal de CHF 80.-- par an et par chien ainsi qu'à l'émolument de chancellerie perçu pour chaque enregistrement dans la nouvelle banque de données AMICUS.

A l'unanimité, la Commission financière donne un préavis favorable à l'adoption du nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Ce règlement est une adaptation des modifications législatives cantonales. En effet, elles nous ont obligé à changer des termes qui n'existent plus notamment au sujet de la banque de données imposée par la Confédération qui s'appelait ANIS et qui s'appelle désormais AMICUS.

Nous avons également profité de toiler le règlement, en particulier la question concernant les patentes. Concernant la question des aspects financiers, ceux-ci n'ont pas changé. Je reste à disposition pour vos questions.

M. François Eugster, Président. Je vous propose de traiter ce règlement chapitre par chapitre. M. Grangier demande la parole.

M. François Grangier, Conseiller général. Etant donné qu'il n'y a pas de grandes modifications, je propose de traiter ce règlement dans sa globalité.

M. François Eugster, Président. Si cette proposition convient à tout le monde, je donne la parole au Conseil général. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. C'est un post scriptum à ma première intervention. Ce règlement est écrit de manière épïcène et je trouve cela très bien. Par contre, je n'ai pas compris à l'article 9 pourquoi il incomberait uniquement aux hommes de ramasser les déjections de son animal.

Pour cette faute d'accord, il faudrait corriger le deuxième alinéa par « il ou elle » lui incombe. Des problèmes similaires se trouvent aussi pour les articles 15, 16 et 19 où il conviendrait de parler de, le ou la condamné/e et le ou la contribuable.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Si j'ai bien compris la proposition de M. Schmidt, il y a quelques articles à corriger. Je pose la question, est-ce qu'il faut aussi corriger « un chien/ une chienne » ou est-ce que cela peut être toléré dans le règlement ?

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je me suis effectivement posé la question mais comme il s'agit du fait que les lecteurs/lectrices puissent s'identifier à ce texte et que les chiens ne lisent pas, on peut rester à « chien ».

M. François Eugster, Président. Nous allons pouvoir passer au vote. M. Schmidt maintenez-vous votre proposition ? Si oui, pourriez-vous nous la répéter ?

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Oui je la maintiens. Pour l'article 9 al. 2 c'est elle/lui incombe, pour l'article 15 al. 2, c'est le/la condamné/e idem pour l'article 16 al. 2 et pour l'article 19, c'est le/la contribuable.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Effectivement, il faut mettre le langage épïcène partout ou ne pas le mettre. Nous allons faire le nécessaire pour corriger le texte du règlement en langage épïcène.

M. François Eugster, Président. Mme Maillard.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère générale. A mon avis, l'article 9, « il lui incombe » est impersonnel. Il incombe à cette personne et dans ce cas on fait référence à la personne.

M. François Eugster, Président. Après ces cours de français, je ne veux pas demander aux journalistes ce qu'ils en pensent ! Nous allons passer au vote. Je précise que Mme la Syndique s'est engagée à corriger le règlement avec un langage épicène et que celui-ci sera adapté.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Message relatif au règlement communal sur l'aide directe au logement

M. François Eugster, Président. M. Gasser a demandé la parole en premier, ce qui est regrettable car la Commission financière avait préparé un joli petit texte. J'hésite un peu à lui donner la parole.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Merci M. le Président de me donner la parole. Je l'ai demandée en premier afin d'économiser du temps étant donné que le débat sur les chiens était vif et enflammé. Au vu des différentes remarques émises de la part de la Commission financière et des différents groupes sur ce message, le Conseil communal a décidé de revenir avec un message plus clair contenant différentes informations financières ainsi que les différentes réflexions et actions qui ont été menées dans la Commune à ce sujet. Etant donné que le Conseil communal retire ce message, le préavis de la Commission financière n'est pas utile.

M. François Eugster, Président. Je prends note que le Conseil communal retire son message. Je donne toutefois la parole à Mme Maillard Russier pour la Commission financière afin qu'elle nous lise tout de même son préavis.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Ce n'est pas nécessaire que la Commission financière donne son préavis dans la mesure où le message concernant ce règlement a été retiré.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Peiry

M. Ian Peiry, Conseiller général. Je suis extrêmement surpris par ce retrait. Si je prends le message du 14 décembre 2016 et celui du 4 octobre 2018, ce sont les mêmes. La première page est la même, en page suivante, la nouveauté de cette années sont les aides cantonales, fédérales et communales (WEG) qui tombent. Cela fait 25 ans que l'on sait que ces aides vont tomber. Je trouve « léger » que ce message soit retiré aujourd'hui. Pourquoi est-ce que le sujet n'a pas été creusé ? En 2016, on nous avait promis que des alternatives allaient être étudiées et aujourd'hui on nous présente un message que je qualifierais encore une fois de léger.

Est-ce que les effectifs ne sont pas les bons qu'on nous retire le message ? J'aimerais un peu plus de justificatifs concernant ce retrait et ne pas juste mentionner que la Commission financière et les groupes ont demandé des éléments complémentaires comme l'a dit M. Gasser.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. A titre tout à fait personnel, j'aimerais entendre le préavis de la Commission financière sur ce message, respectivement ses remarques pour nous aider à comprendre le retrait du message car nous n'avons aucune information.

M. François Eugster, Président. Est-ce que Mme Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, veut tout de même prendre la parole ?

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. S'il y a un plébiscite pour entendre le préavis de la Commission financière, je vais m'y plier.

Lors de sa séance du 24 septembre 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Benjamin Gasser, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière regrette que le message soit lacunaire. Il y manque notamment l'aspect financier en relation avec la suppression de la subvention WEG (logements subventionnés) et la décision de prolongation dudit règlement déjà accordée par le Conseil général le 14 décembre 2016. Il aurait été aussi préférable de donner par écrit les explications relatives aux économies réalisées par la Commune dues à la suppression de la participation

communale à la subvention WEG. Enfin, il aurait été judicieux de joindre au message l'ordonnance d'application fixant les limites des revenus et le barème.

Par ailleurs, la Commission financière s'étonne qu'aucune réflexion n'ait été entreprise depuis 2016, date de la 1^{ère} prolongation du règlement. En effet, le Conseil communal aurait dû profiter de ce laps de temps de 2 ans pour réfléchir notamment à la création d'une coopérative de logements mixtes comme déjà évoqué par le Conseiller communal en charge du dossier devant le Conseil général, le 14 décembre 2016. La Commission financière ne peut que constater qu'à ce jour, aucune piste de contre-projet n'a été présentée au Conseil général. Il aurait pourtant été opportun de le faire avant que ne débute la suppression de la subvention WEG, ce d'autant que les conséquences négatives en découlant se sont déjà faites sentir l'année dernière pour certains bénéficiaires. L'acquisition d'immeubles dans le cadre de la VISAL et la mise à disposition de logements à prix modérés auraient ainsi permis de renoncer au système actuel d'aide qui rencontre très certainement des failles avec le versement des montants alloués directement sur les comptes privés et pouvant s'écarter ainsi du but visé par le règlement.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, dans sa majorité, soutient la proposition du Conseil communal d'adopter le règlement tel que proposé avec une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2021.

M. François Eugster, Président. Nous allons passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Message relatif à la modification du règlement scolaire communal

M. François Eugster, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, la modification de l'article 7 relatif à la contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires afin de répondre aux exigences de la DICS et aux considérants de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017.

Par contre, la Commission financière estime qu'il appartiendrait à la DICS de régler cette question dans le cadre du règlement cantonal. En effet, l'avantage pour notre Commune serait de pouvoir simplement s'y référer et de renoncer ainsi à l'inscription d'un montant dans le

règlement communal qui, en cas de modification, devrait à nouveau être soumis à l'approbation du Conseil général.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Déneraud.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère communale. Je partage tout à fait l'avis de la Commission financière s'agissant de la position de la DICS dans cette affaire. En mars 2018, nous avons voté une disposition plus large qui n'a pas été validée par la DICS et qui est contraire à l'article 10 al. 3 de la LCO qui dit que «*L'Assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence d'arrêter le tarif des contributions publiques autres que les impôts à conditions qu'elle précise le cercle des assujettis, l'objet, le mode de calcul et le montant maximal de la contribution*».

Nous ne pouvons pas échapper à cette règle de devoir fixer le montant de Fr. 16.00 par jour et par élève pour les contributions demandées aux parents pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires.

M. François Eugster, Président. Etant donné que le message ne concerne qu'un article nous allons traiter ce message en un point. Je donne la parole au Conseil général. La parole n'étant pas demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'adoption du règlement scolaire communal sont priés de le manifester par main levée.

C'est à l'unanimité que le message est accepté.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Message relatif à l'achat du logiciel communal

M. François Eugster, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 septembre 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal, en charge du dossier.

La Commission financière estime qu'il aurait été utile et judicieux de mentionner dans le message la suite qui a été donnée aux différents commentaires et remarques du Conseil général lors de l'approbation du message relatif à la modification de la migration du logiciel informatique communal soumis au Conseil général le 9 mars 2017. De plus, elle s'étonne de ne pas y lire le préavis de la Commission d'informatique relatif à ce nouvel achat.

L'achat de ces modules complémentaires bénéficie vraisemblablement de la procédure d'exception en matière de marchés publics appliquée dans le cadre du message de la migration du logiciel informatique. La Commission financière demande toutefois, qu'à l'avenir, pour toute demande de crédit impliquant une procédure de marché public, des explications soient données à ce sujet dans le message.

Pour la première fois, il est proposé au Conseil général de financer un achat par la réserve sur les investissements, compte 2820.80, d'où la demande de la Commission financière au Conseil communal de donner une information sur cette question.

Compte tenu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement l'achat des modules informatiques et accorde, dès lors, le crédit de CHF 192'000.00 qui sera couvert par l'utilisation des liquidités.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Nous vous présentons, ce soir, un message d'ordre financier. Pour rappel, en mars 2017, lors du message concernant le changement du logiciel informatique, nous avons opté pour la location des licences en rappelant que l'option d'achat existait après une année de location. Il a également été précisé que si l'option d'achat serait envisagée, le Conseil communal reviendrait devant le Conseil général avec un message d'achat où le prix de la location serait déduit.

La Commission financière avait accepté ce procédé en mentionnant qu'elle se prononcerait en temps voulu sur l'opportunité de procéder à l'achat du logiciel sur la base d'un message.

En ce qui concerne les marchés publics, tout a été fait dans les règles de l'art. Il y a eu une procédure de gré à gré en utilisant la clause d'exception prévue à l'article 9 let. c de la loi sur les marchés publics car une seule entreprise était susceptible d'entrer en matière.

Cet appel d'offre a été publié dans le SIMAP en date du 7 avril 2017 où tout un chacun pouvait faire recours dans un délai de 10 jours. La procédure a été respectée.

La Commission informatique n'a pas été réunie pour traiter ce dossier car rien n'a fondamentalement changé, la seule différence est qu'au lieu de continuer à maintenir le système de location, le Conseil communal a opté pour le système d'achat. Etant donné que c'est une affaire financière, nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire de réunir la Commission informatique.

La mise en place de ce nouveau logiciel ne s'est pas faite en douceur et je profite, ici, de saluer l'apport très important de tous les collaborateurs/trices du Service des finances ainsi que de notre informaticien, qui ont mis tout en œuvre afin que la migration se fasse dans les meilleures conditions.

Actuellement ce système fonctionne très bien, nous avons pu rattraper les retards et les erreurs. De plus, il est très convivial pour les utilisateurs.

L'informatique n'est pas quelque chose de statique et évolue constamment. Les réflexions sur le suivi et le développement du système informatique de la Commune se feront, bien entendu, d'entente avec la Commission informatique.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général, rejoint la séance à 20h15.

M. François Eugster, Président. M. Carrel Olivier.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je profite de répondre maintenant à la question de la Commission financière au sujet de l'utilisation des réserves car celle-ci reviendra dans le prochain message.

Le montant du compte 2820.90 « Réserve pour investissements » est actuellement de Fr. 4'121'000.00. Ces réserves ont été constituées dans les belles années de la Commune de Villars-sur-Glâne. En effet, certains contribuables ont apporté une manne substantielle aux impôts en particulier au niveau des personnes morales. Ces réserves correspondent à des liquidités et peuvent être utilisées pour un montant équivalent. Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de MCH2, ces réserves, non obligatoires, seront interdites car la génération A ne pourra plus financer les investissements de la génération B.

Pour les réserves qui seront encore présentes au 1^{er} janvier 2021, elles devront être dissoutes et inscrites dans la fortune, ce qui pourrait permettre des vellétés de baisse d'impôts. Pour éviter d'accroître inutilement l'endettement de la Commune, nous proposons, pour des investissements de ce genre avec des montants de moindre importance, d'utiliser ces réserves, respectivement les liquidités disponibles, qui nous évitent de recourir à l'emprunt.

Dans les anciens messages, le recours à l'emprunt était systématiquement demandé, même si nous n'y recourions pas toujours. Nous avons estimé, par souci de transparence, vous informer comment ces achats allaient être financés.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Dans sa séance du 27 septembre dernier, le groupe PLR-PVL a débattu du message relatif à l'achat du logiciel informatique communal.

Ce message a soulevé de nombreuses interrogations et le groupe n'a pu se déterminer fermement sur une des deux options se présentant à lui.

Achat ou location, location ou achat, les deux solutions ont le mérite d'avoir chacune ses avantages et ses inconvénients.

L'option acquisition présentée dans le message a l'atout d'être plus avantageuse à moyen terme, dans un horizon de 4-5 ans. Cependant, toujours selon le message, la licence est prévue pour des communes allant jusqu'à 12'250 habitants. Qu'advient-il si la démographie de notre Commune croît au-delà de ce nombre dans un avenir proche ? Un complément de licence viendra-t-il se greffer à ce premier achat ?

D'autre part, qui peut bien dire dans quelle situation nous serons dans 4-5 ans ? Grand-Fribourg ou petit Villars-sur-Glâne ? Gérerons-nous encore notre territoire de la même façon ou les prestations seront réparties dans les différents centres de compétences de la nouvelle commune ?

Beaucoup d'interrogations auxquelles nous n'avons actuellement pas encore de réponses !

Devant cette incertitude, pourquoi ne pas poursuivre notre collaboration avec une location de licence, certes un peu plus onéreuse à moyen terme mais permettant de nombreux avantages non négligeables. Tous les professionnels vous le diront, la tendance actuelle va dans ce sens.

Que ce soit pour des outils bureautiques, des logiciels métiers ou des logiciels comptables, tous préconisent une location de licence plutôt qu'un achat. Raison économique pour eux, certainement, mais, dans notre société qui évolue de plus en plus rapidement, la location de licence à l'avantage d'apporter une plus grande flexibilité face aux changements, une meilleure adaptation aux évolutions et surtout d'avoir des programmes toujours à jour, évitant les fastidieuses et énergivores mises à jour.

Devons-nous succomber à de petites économies aujourd'hui pouvant engendrer de futures dépenses non prévues ou concéder de légers surcoûts nous permettant de réaliser d'hypothétiques économies futures ?

Telle est la question à laquelle nous devons répondre ce soir.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Mme Moret.

Mme Elise Moret, Conseillère générale. Etant donné que M. Küttel n'est toujours pas arrivé, je vais vous lire son texte. Lors de sa séance préparatoire du 25 septembre 2018, le groupe PDC a pris connaissance du message relatif à l'achat d'un logiciel informatique communal.

D'abord, le groupe remercie le Conseil communal et les services communaux pour la qualité du message circonstancié.

Les services communaux doivent pouvoir s'appuyer sur des outils de travail fiables et adaptés pour offrir un service à la population de qualité. Nous sommes satisfaits de lire que le logiciel Citizen fonctionne à souhait et répond aux attentes.

Le groupe PDC relève que les coûts de maintenance intègrent les mises à jour et les futures versions des modules du logiciel. En effet, il est important d'avoir un outil qui évolue également avec la technologie, en particulier en termes de sécurité informatique et de protection des données.

Dans l'optique d'une fusion des communes de l'Agglomération, il est intéressant de disposer du même logiciel utilisé déjà par plusieurs communes voisines en particulier la plus peuplée. Cela facilitera certainement grandement la convergence des données, pour autant que la nouvelle commune fusionnée ne se tourne pas vers un autre prestataire. Cependant, dans cette même optique, est-ce que la location pour 3-4 années n'aurait pas été plus avantageuse ?

Fort des points relevés précédemment, le groupe PDC accepte ce message à l'unanimité et vous invite à en faire autant.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Pour répondre à M. Wicht, en effet le logiciel est prévu pour 12'500 habitants, ce qui correspond à la population actuelle. Il faut savoir que pour la location ou l'achat, le coût se calcule en fonction du nombre d'habitants. Comme il a été relevé, très justement, dans l'intervention de M. Küttel, le coût de maintenance inclut toutes les mises à jour.

Pour le Conseil communal, l'achat du logiciel est la meilleure solution à moyen terme. Je tiens également à préciser que pratiquement l'ensemble des communes travaillent avec ce logiciel et qu'en cas de fusion, cela ne devrait pas poser de problème particulier.

M. François Eugster, Président. Nous pouvons donc procéder au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour l'achat du logiciel informatique communal pour un montant de Fr. 192'000.00 TTC, financé par la réserve sur les investissements à prélever sur les liquidités courantes, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 29 oui et 13 non

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Message relatif à l'acquisition d'un désherbeur à l'eau chaude/vapeur

M. François Eugster, Président. Je donne la parole à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 septembre 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier et de M. Ali Eraslan, Responsable des services extérieurs.

La Commission financière souligne que c'est sur la base d'un message très complet faisant état des différentes solutions possibles et tests réalisés que le Conseil général est amené à prendre sa décision. Convaincue par les arguments évoqués pour la variante retenue, la Commission financière, à l'unanimité, décide de préavis favorablement l'achat du désherbeur pour un montant de CHF 34'814.05 TTC.

La Commission financière demande au Conseil communal de veiller à ce que les messages qui lui sont transmis le soient dans leur version définitive afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les objets soumis à son préavis.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je voudrais juste préciser que le message, sous l'aspect technique, a été remis à la Commission financière dans sa version définitive. Pour le reste, je reste à disposition pour répondre aux questions.

M. François Eugster, Président. La parole est au Conseil général. M. Overney.

M. Olivier Overney, Conseiller général. Durant sa séance de préparation du 26 septembre 2018, le groupe Verts Centre-Gauche PCS s'est penché sur l'acquisition d'un désherbeur thermique.

Nous tenons ici à relever la qualité du message qui nous est soumis. Tant la justification de l'acquisition que le choix du matériel sont bien expliqués et documentés. Cela permet au Conseil général de prendre une décision en connaissance de cause. En plus, dans le cas précis, ce désherbeur permettra au personnel communal de travailler plus efficacement après avoir renoncé, pour des raisons écologiques évidentes, à l'usage du glyphosate ou d'autres désherbants chimiques de synthèse.

Nous invitons le Conseil général à accepter ce message et soutenir cette acquisition.

M. François Eugster, Président. La discussion continue. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je joins le groupe PLR-PVL à l'intervention précédente qui visait la qualité du message. J'ajouterais juste que le groupe PLR-PVL trouve presque dommage tout le travail qui a été fait pour un montant de Fr. 35'000.00 alors que nous

recevons et acceptons des demandes de crédit bien plus importantes avec des messages bien plus médiocres.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions. Mme Teixidor-Tâche.

Mme Colette Teixidor-Tâche, Conseillère général. Lors de la séance préparatoire du 25 septembre 2018, le groupe PDC a pris acte de la demande d'acquisition d'un désherbeur à eau chaude et à vapeur professionnel.

Ce message est très clair, de qualité et nous en remercions les auteurs.

Notre Commune s'engage depuis plusieurs années à ne plus utiliser de produits chimiques nocifs pour la santé de chacun et de notre planète, ce que nous approuvons. En ce sens, compte tenu des différentes solutions de désherbage proposées, nous acceptons à l'unanimité la proposition d'achat d'un désherbeur à eau chaude et à vapeur de l'entreprise Snowstick-Keckex.

M. François Eugster, Président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à l'acquisition d'un désherbeur à l'eau chaude/vapeur pour un montant de Fr. 34'814.05 TTC financée par la réserve sur les investissements à prélever sur les liquidités courantes, sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Message relatif au plan quinquennal de gestion d'entretien du réseau routier communal 3^{ème} étape (PGRR 3)

M. François Eugster, Président. Je donne la parole à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 septembre 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires

de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier et de M. Ali Eraslan, Responsable des services extérieurs.

La Commission financière est intervenue auprès du Conseil communal au sujet du taux d'amortissement, selon elle de 7%, compte tenu qu'il s'agit de travaux de réfection. La Commission financière se déclare satisfaite que le Conseil communal ait accepté d'y donner suite. La Commission financière a aussi pris note de la modification du taux d'intérêt à 2%.

Pour ce qui est des travaux prévus dans le cadre de cette 3ème étape du PGRR, la Commission financière s'étonne que la route de Villars soit toujours communale compte tenu de son rôle de route de transit. Ce statut aura des conséquences financières importantes pour la Commune dans le cadre du réaménagement routier de ce secteur. La Commission financière se recommande pour que le Conseil communal entame des négociations avec le Canton pour le reclassement de ladite route en route cantonale tant qu'il est encore temps.

La Commission financière réitère ses remarques au sujet des procédures de marché public dans le sens que celle retenue par le Conseil communal fasse l'objet d'un commentaire dans chaque message concerné par les marchés publics.

Sur la base de la modification des charges financières, à l'unanimité, la Commission financière donne un préavis positif à la demande de crédit de CHF 1'700'000.— et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour cette dépense par tranches d'environ CHF 340'000.— par année.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général, rejoint la séance à 20h30.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, le taux d'amortissement de 4 % que nous avons inscrit préalablement ne correspond pas aux travaux qui seront réalisés. A juste titre, la Commission financière nous a fait remarquer que, dans le cas d'espèce, le taux d'amortissement légal doit être de 7 %.

Il est vrai que les taux de 4 % ou de 7 % varient en fonction de la nature des travaux. En l'occurrence, il est beaucoup plus pertinent, comme l'a relevé la Commission financière, d'avoir un taux de 7 % pour les travaux qui seront exécutés dans le cadre du PGRR3.

C'est dès lors pour cette raison que le Conseil communal a suivi les remarques de la Commission financière.

Concernant la route de Villars qui est communale, c'est une décision qui a été prise dans le contexte de l'analyse du désenchevêtrement des tâches entre Canton et Commune (DETTEC) en 1996 approuvé par le Grand Conseil. Il est difficile de revenir sur cette décision.

Vous vous souviendrez de la difficulté que nous avons eue dans le cadre de la reprise de la route de Cormanon par le Canton. Pour ce qui est de l'inscription des marchés publics dans les messages nous suivons la proposition de la Commission financière.

M. François Eugster, Président. La parole est au Conseiller général. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 27 septembre dernier, le groupe socialiste a pris connaissance du message relatif au plan quinquennal de gestion d'entretien du réseau routier 3^{ème} étape PGRR3.

Il partage l'étonnement de la Commission financière quant au fait que la route de Villars soit une route communale. Ne serait-il pas plus logique qu'au vu de sa fonction de route de transit cette dernière soit une route cantonale ?

Le groupe socialiste constate en revanche avec enthousiasme que la stratégie de maintien du réseau routier adoptée par le Conseil communal depuis plusieurs années maintenant, a fait ses preuves. En effet, après la mise en œuvre du PGGR1, respectivement du PGRR2, le réseau routier de notre Commune est désormais passé de moyen à bon. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le groupe socialiste profite enfin de cette occasion pour remercier les Services techniques de leur précieux travail dont une partie nous a été présentée lors de la sortie du Conseil général le 22 septembre dernier.

Le groupe socialiste vous propose d'adopter, à l'unanimité, ce message.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC a lu avec attention ce message et nous pouvons que soutenir un entretien régulier de nos routes communales.

Nous demandons un suivi plus constant dans certain secteur comme la route de Planafaye qui subit des travaux de construction. Comme l'hiver approche à grand pas, les habitants ont le souci pour l'accès à leur domicile.

Le groupe PDC accepte ce message à l'unanimité.

M. François Eugster, Président. M. Chavaz.

M. Jacques Chavaz, Conseiller général. Au nom du groupe PLR-PVL, je tiens à remercier le Conseil communal, et en particulier M. Pierre-Emmanuel Carrel, pour le message relatif au plan d'entretien du réseau routier.

La démarche de planification suivie ces dernières années relève de la bonne gestion du ménage communal. Elle a porté ses fruits avec des routes dans un état globalement satisfaisant et des dépenses assez stables d'année en année. Nous saluons donc le fait que cette démarche soit reconduite pour la période 2019-2023.

Le message est clair et complet, au détail près qu'il serait utile, pour les membres du Conseil général, de connaître les frais de l'expertise du bureau ERTEC.

Le groupe PLR-PVL appuie sans réserve les travaux proposés et le crédit sollicité de Fr. 1'700'000.00

S'agissant de travaux d'entretien visant à maintenir la qualité du réseau routier existant, nous souhaitons, dans toute la mesure du possible, qu'ils puissent être financés avec des réserves de liquidités plutôt que par emprunt.

M. François Eugster, Président. La parole est toujours au Conseil général. Comme elle n'est plus demandée nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour le plan quinquennal de gestion d'entretien du réseau routier communal 3^{ème} étape PGRR3 pour un montant de Fr. 1'700'000.00 TTC, et qui autorisent de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense par tranches d'environ Fr. 340'000.00 par année sont priés de le manifester par main levée.

Le message est accepté à l'unanimité.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Réponse au postulat n° 014 déposé par Mme Francine Defferrard (PDC) et M. Pierre Portmann (PDC) concernant l'impact sur les recettes fiscales de la Commune de la suppression de la fonction dirigeante à l'art.9 al.4 de la loi sur les impôts communaux (LICO)

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je me réfère à la réponse écrite et je me tiens à disposition pour répondre à vos questions. Je vous informe, déjà, que je ne pourrai pas vous donner le nom des quatre personnes concernées.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole aux auteurs du postulat. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Les chiffres indiqués dans la réponse donnent un résultat global sans distinguer les pertes et recettes. Je prends bonne note que la suppression de la fonction dirigeante, dans la loi sur les impôts communaux, a un impact peu important et c'est bien là l'information essentielle pour notre Commune.

La transmission du postulat a été acceptée le 14 décembre dernier, soit il y a un peu plus de 9 mois. Ne voyant rien venir à la séance du Conseil général du 24 mai dernier, même pas une demande de prolongation de délai pour répondre, j'ai pensé qu'il avait été mis aux oubliettes, hors il n'en est rien. Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

M. François Eugster, Président. La discussion est ouverte. Etant donné que la parole n'est pas demandée et que le Conseil général est satisfait de la réponse, nous pouvons passer au point 10 de l'ordre du jour.

10. Proposition n° 002 déposée par Mme Francine Defferrard (PDC) et M. François Eugster (PDC) concernant les avantages et les désavantages financiers et autres en cas de sortie de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

M. François Eugster, Président. Le Bureau, lors de sa séance du 12 septembre 2018, a déclaré cette proposition valable. Elle est arrivée dans les délais et la qualification formelle est adéquate. Est-ce que quelqu'un conteste la recevabilité de cette proposition ?

Ceci n'étant pas le cas, nous passons au débat concernant la transmission de la proposition. En tant que co-auteur de cette proposition, je passerai la parole à Mme Francine Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Depuis peu, le Conseil communal fait état d'une éventuelle possibilité de construire un cycle d'orientation sur notre territoire. Mme la Syndique en a fait état lors de la séance du Conseil général du 15 mars dernier et nous avons également pu le lire dans La Liberté du 13 juillet dernier.

Par rapport au développement écrit, j'ajouterais simplement ce qui suit pour les années 2008 et 2017, le nombre d'élèves est resté quasi identique à 440 élèves alors que durant cette même période, le poste 210.352.10 de nos comptes à savoir Contributions écoles cycle d'orientation a explosé pour passer de 3'029'789.00 en 2008 à Fr. 5'264'388.00 en 2017 soit plus de Fr. 2'234'599.00 représentent une augmentation de 74 %. Entre 2015 et 2017, elle a augmenté de plus de Fr. 1'500'000.00. Je vous remercie d'apporter votre soutien à cette proposition.

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Le Conseil communal soutient cette proposition et il vous donnera volontiers une réponse. Toutefois, j'aimerais préciser deux choses.

Tout d'abord, le projet de construction d'un cycle d'orientation sur le territoire communal de Villars-sur-Glâne est actuellement porté par l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut- Lac français et non par la Commune.

Ensuite, il faut savoir que si notre Commune quitte l'Association, elle n'aura aucun droit sur l'actif de celle-ci. Par contre, elle devra payer un pourcentage des dettes de l'Association basées sur une moyenne des trois dernières années, soit les 19,30 % de 31 millions, ce qui fait un peu plus de 6 millions qui devront être pris en charge par notre Commune en cas de sortie de l'Association.

Et enfin, une étude sur le coût de construction d'un propre cycle d'orientation ordinaire avec les coûts de fonctionnement, amortissements et intérêts pourrait aussi bien être réalisée. Dans tous les cas, le Conseil communal vous donnera sa réponse dans les délais.

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil général souhaite prendre la parole ?
Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission de la proposition n° 002 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La transmission de la proposition n° 002 est acceptée à l'unanimité.

M. François Eugster, Président. Il est 20h46, je vous propose de faire une pause et de nous retrouver à 21h00.

La séance est interrompue de 20h46 à 21h00.

M. François Eugster, Président. Après cette petite pause, je vous propose de passer à la suite de notre ordre du jour avec au menu quelques élections dont je vous rappelle le fonctionnement.

- si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection dans les commissions se fait par bulletin secret. On ne peut, dès lors, voter que pour les candidats proposés.
- si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir dans les commissions, il peut y avoir une élection tacite, sans vote par bulletin.

Toutefois, si 1/5 des membres présents le réclament, un vote par scrutin de liste peut être demandé. Dans un tel cas, l'élection est considérée comme une élection sans dépôt de liste. Tous les Conseillers généraux sont éligibles. On peut voter pour des candidats autres que ceux proposés. Après ce rappel, nous pouvons passer au point 11.

11. Election d'un scrutateur (PS)

M. François Eugster, Président. Suite à la démission de Mme Alizée Rey, le poste de scrutateur est à repourvoir pour le groupe socialiste. Je donne la parole au Conseil général pour la présentation d'une candidature. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste propose, pour le poste de scrutatrice, Mme Valentina Marthaler qui nous a déjà été présentée en début de séance.

M. François Eugster, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

Mme Valentina Marthaler est élue scrutatrice par acclamation.

M. François Eugster, Président. Félicitations à Mme Valentina Marthaler. C'est un rôle important car la Présidence a besoin d'un Bureau qui fonctionne efficacement, et pas uniquement pour compter et additionner correctement. Passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. Election d'un membre à la Commission financière

M. François Eugster, Président. Toujours suite à la démission de Mme Alizée Rey, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission financière.

Je donne la parole au Conseil général pour la présentation d'un ou d'une candidat/e.
M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Pour le siège à la Commission financière, le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jacques Dietrich.

Jacques habite notre Commune depuis près de 35 ans. De 1996 à 2001, il a fait partie du Conseil de Paroisse de Villars-sur-Glâne et a été en charge du dicastère des finances durant 3 ans. Il est membre de notre Conseil depuis cette législature après l'avoir été également de 2004 à 2011. Il a déjà fait partie de la Commission financière de 2006 à 2011.

Il est actuellement délégué au Conseil de l'Agglo et membre du Bureau de ce même Conseil ainsi que délégué au Réseau Santé Sarine.

Jacques a été durant 35 ans actif dans le domaine pharmaceutique, qui mène à tout à condition d'en sortir ! Et donc actuellement retraité, il met son temps à disposition de sa famille, de notre groupe socialiste et comme chauffeur pour diverses activités bénévoles.

Nous sommes sûrs que Jacques mettra au service de la Commission financière son esprit critique, ses compétences, son esprit humain et son humour. Nous vous remercions par avance de soutenir sa candidature.

M. François Eugster, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

M. Jacques Dietrich est élu membre de la Commission financière par acclamation.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich demande la parole.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je vous remercie beaucoup pour votre confiance. Je vais donner le meilleur de moi-même dans cette activité. Je voulais surtout remercier Mme Alizée Rey au nom de nous tous pour son important travail tant à la Commission financière qu'au Bureau. Nous lui souhaitons toute bonne chance et beaucoup de plaisir et d'enthousiasme dans sa nouvelle fonction. Merci Alizée.

M. François Eugster, Président. Félicitations à M. Jacques Dietrich pour cette l'élection. La Commission financière siège souvent et malheureusement pour vous, vous devrez payer de votre poche le souper annuel de cette commission. Passons au point 13 de l'ordre du jour.

13. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

M. François Eugster, Président. Suite à la démission de Mme Elise Moret, une place est devenue vacante au sein de la Commission d'aménagement. Je donne la parole au Conseil général pour la présentation d'une candidature. Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Le groupe PDC a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Colette Teixidor-Tâche. Une dame de Villars-sur-Glâne que tout le monde connaît dans cette salle.

M. François Eugster, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

Mme Colette Teixidor-Tâche est élue membre de la Commission d'aménagement par acclamation.

Je félicite Mme Colette Teixidor-Tâche pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir avec les PAL, RCU, IBUS, IOS, distances aux limites, hauteur au faite, normes VSS et autres.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 14 de notre ordre du jour.

14. Election d'un membre à la Commission de politique sociale

M. François Eugster, Président. Suite à la démission de M. Marc Roder de la Commission de politique sociale, nous recherchons un membre pour le remplacer.

La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a l'honneur de vous présenter ce soir la candidature de M. Jacques Chavaz pour remplacer M. Roder à la Commission de politique sociale. Je passe le curriculum vitae de M. Chavaz étant donné qu'il a été présenté en début de séance.

M. François Eugster, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

M. Jacques Chavaz est élu membre de la Commission de politique sociale par acclamation.

M. François Eugster, Président. Je félicite M. Jacques Chavaz pour cette élection et je profite de vous informer que cette Commission cherche du travail. En effet, nous avons été informés par les membres de la Commission de politique sociale que ces derniers se tiennent à disposition du Conseil général pour des missions ou des travaux. Un rapide coup d'œil au rapport de gestion 2017 nous apprend qu'elle n'a pas siégé l'année dernière.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 14 de notre ordre du jour et à notre dernière élection.

15. Election d'un membre au Conseil d'Agglomération

M. François Eugster, Président. Nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre au Conseil de l'Agglomération suite à la démission de M. Nicolas Schmidt.

La parole est au Conseil général pour la présentation d'une candidature. Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Les Verts Centre-Gauche PCS présentent la candidature de M. Claude Monney.

M. Monney a 52 ans. Il est veuf et père de trois enfants. Ingénieur en électricité, diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, il travaille actuellement comme collaborateur auprès de l'Office fédéral des transports.

M. Monney habite à Villars-sur-Glâne depuis 1996. Il est entré au Conseil général de Villars-sur-Glâne il y a maintenant une année, en tant que représentant du parti Centre-Gauche PCS. Par le passé, il a été Conseiller général de la Ville de Fribourg.

Ses connaissances professionnelles, ses intérêts personnels et ses divers engagements associatifs ont rendu M. Monney compétent dans différents domaines, tels que la protection de l'environnement, la mobilité et la promotion économique.

Le parti des Verts Centre-Gauche PCS présente donc M. Monney comme candidat pour représenter les intérêts de la Commune au sein du Conseil d'Agglomération.

M. François Eugster, Président. D'autres candidatures ? Tel n'est pas le cas, nous allons voter par acclamation.

M. Claude Monney est élu membre au Conseil d'Agglomération par acclamation.

M. François Eugster, Président. Je félicite M. Claude Monney pour cette élection au Conseil d'Agglomération et lui souhaite beaucoup de plaisir à défendre ardemment les couleurs de Villars sur-Glâne dans un esprit constructif.

Nous passons au point 16 de l'ordre du jour.

16. Fusion : état des discussions

M. François Eugster, Président. Je donne la parole pour le groupe fusion à M. Frédéric Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Mes compères délégués et moi-même avons pris part à la 3^{ème} séance de l'Assemblée constitutive pour le Grand-Fribourg qui s'est tenue le 14 septembre 2018 à Avry. Les groupes de travail sont encore en pleine élaboration de la long-list qui permettra d'établir la short-list. Comme vous le savez sans doute, sur cette dernière figureront les différentes visions des groupes de travail. Certains groupes sont plus en avance que d'autres mais la situation devrait se normaliser d'ici peu. Un calendrier a été présenté dont voici ce qui devra être finalisé :

- la short-list de chaque groupe, d'ici à novembre 2018
- la synthèse des groupes de travail, d'ici janvier 2019
- et l'impact financier des projets de la short-list d'ici février 2019, par le groupe de travail Finances.

Il est ensuite prévu de procéder à une mise en consultation du concept de fusion auprès des communes, Conseils généraux, services de l'Etat, partis politiques et Fusion 21, probablement le 2 mai 2019. Il s'agira de poser une dizaine de questions ou thèmes-clés pour la Convention de Fusion.

En juin 2019 devrait paraître le rapport de fusion, suivi de soirée d'information probablement en septembre ou octobre 2019. Le vote consultatif serait quant à lui organisé le 24 novembre 2019 et concernera tous les citoyens. La question posée devrait avoir cette forme : « *Au vu du rapport de fusion, êtes-vous d'accord que votre commune poursuive les travaux en vue d'une fusion ?* »

Enfin durant l'année 2020, plus précisément en automne, une séance d'information obligatoire, sera organisée par le Conseil communal de chaque commune du Grand Fribourg. Puis, le 29 novembre 2020, le vote final aura lieu. Le Préfet lui-même reconnaît que ce calendrier est ambitieux, mais réalisable.

Nous avons également eu droit à une présentation des démarches actuellement en cours et notamment les Grand Fribourg Cafés qui se sont déroulés durant cet été. Trois thèmes ou questions ont été abordés :

1. *Quel développement économique pour le Grand Fribourg ?*
2. *Quelle identité linguistique pour le Grand Fribourg ?*
3. *Quelle qualité de vie le Grand Fribourg peut-il garantir à ses habitants ?*

Le but était d'avoir une discussion avec la population, représentée par 54 personnes au total, 41 si on enlève les doublons. Ces Grand Fribourg Cafés n'avaient pas pour vocation bien sûr de remplacer les événements qui doivent se tenir dans les communes et qui sont d'ailleurs fortement encouragés par le Préfet. Le contenu de ces discussions a été mis à disposition des groupes de travail qui peuvent à loisir s'en servir pour établir leur vision.

Nous avons aussi analysé les comptes 2018 qui ont été respectés et voté le budget 2019. Lors de la prochaine assemblée qui se tiendra le 5 décembre 2018 à Granges-Paccot, nous aurons notamment droit à une présentation de la question héraldique, par un spécialiste, ainsi qu'au retour des différents présidents des groupes de travail.

M. François Eugster, Président. Y a-t-il des questions aux membres de la constituante ? Tel n'est pas le cas, nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

17. Divers

M. François Eugster, Président. M. Marmier a demandé la parole. Il a une information importante, semble-t-il, à nous dire.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je voulais vous donner quelques informations par rapport au projet de piscine olympique du Grand-Fribourg. En effet, le Conseil communal a décidé de mettre un terme à la collaboration avec POGF suite aux différents rapports qui ont été élaborés. Le Conseil communal va vous les transmettre prochainement afin que vous puissiez prendre connaissance en détail des différents éléments de ce dossier.

Dans un deuxième temps, le Conseil communal a décidé de créer un groupe de travail concernant la piscine, respectivement le développement du Centre sportif du Platy qui inclut une délégation du Conseil général. Ce groupe de travail sera composé pour le Conseil communal de Mme Belkiz Renklicicek, Responsable du patrimoine, M. Pierre-Emmanuel Carrel, Responsable des sports et de moi-même, Responsable de l'aménagement du territoire. Les différents groupes et délégations politiques recevront une invitation à déléguer un de leur membre.

Les objectifs de ce groupe de travail seront d'élaborer une stratégie communale quant au développement du Centre sportif du Platy qui pourra inclure la question d'une éventuelle piscine olympique ou de 25 mètres ainsi que les besoins des différentes associations sportives qui sont sur place tel que le Dojo, le club de football, etc.

Nous allons analyser la faisabilité. Et, éventuellement, s'il y a matière à faire des propositions concrètes, élaborer un message en vue d'une demande de crédit dans un premier temps pour des concours et, dans un deuxième temps, pour la réalisation. Parallèlement, pour la question de la piscine, il y aura des démarches à faire auprès des autres communes du Grand-Fribourg pour savoir si elles sont prêtes à participer et pour combler quels besoins. Au sujet du calendrier et d'ici que le groupe de travail se mettent à l'œuvre, il est évident qu'avant 2020 il n'y aura pas de messages pour libérer des demandes de crédit pour un éventuel concours. On peut éventuellement prévoir les concours en 2020, projets définitifs 2021-2022 et piscine s'il y en a une, pas avant 2024. Ce sont les délais qui existent pour ce genre de projet. Il faut encore savoir quelle est la volonté politique d'aller ou non de l'avant.

Je voulais encore rajouter, que l'expert qui a été choisi pour évaluer la faisabilité économique, a été agréé par toutes les parties. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. François Eugster, Président. Je crois que Mme Dénervaud souhaite intervenir.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communal. Je suggère de terminer les questions de la piscine avant mon intervention.

M. François Eugster, Président. Alors lançons-nous à l'eau ! M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. J'ai une question pour M. Marmier concernant les deux crédits que nous avons votés en 2017, à savoir Fr. 100'000.00 pour l'étude et Fr. 300'000.00 alloués pour POGF ? Quels montants ont déjà été dépensés ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Par rapport au montant de l'étude économique, c'est un peu moins de Fr. 11'000.00 qui ont été utilisés et par rapport au montant alloué à POGF, c'est un peu moins de Fr. 14'000.00 qui ont été utilisés.

M. François Eugster, Président. D'autres questions concernant la piscine ? M. Carnevale.

M. Angelo Carnevale, Conseiller général. J'ai toujours été contre la construction d'une piscine. Le montant qu'on voulait dépenser pour la Commune était assez important on est passé de 15, 30, 40 à 50 millions. Vous aviez eus raison de faire une analyse avec un spécialiste. Je pense que la construction d'une piscine n'est pas une priorité. Si la piscine doit voir le jour, on la verra si on arrive à construire un Grand Fribourg.

Deuxième aspect, pour les personnes qui font parti de la Commission de fusion. Je suis pour une fusion mais pas à n'importe quelles conditions. Je l'ai déjà dit et je le répète depuis plusieurs années, la priorité pour notre Canton ce n'est pas de fusionner mais d'avoir des terrains disponibles pour attirer des entreprises sur les terrains de Bertigny. J'ai entendu que ces terrains allaient être utilisés pour construire des appartements pour y mettre quoi dedans ? Des vaches !

On doit avoir un projet si on fusionne et se battre pour que ce terrain soit disponible sinon la fusion on la laisse tomber et la piscine aussi.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'avais des questions au sujet de la piscine qui ont déjà été posées et auxquelles M. Marmier a répondu. Toutefois, au nom du groupe socialiste, je voulais préciser que nous avons beaucoup apprécié d'avoir reçu le communiqué de presse en avance ce qui nous a permis d'être au courant avant d'avoir la surprise à l'ouverture du journal matinal. C'est très appréciable au niveau de la communication ainsi que de recevoir prochainement les documents. Qu'on le veuille ou non, ce projet est tout de même important et le fait que le Conseil communal va créer un groupe de travail montre bien son importance.

Il est évident que nous soutenons la création de ce groupe qui montre bien qu'il y a une volonté que les choses avancent et que Villars-sur-Glâne prenne un certain leadership, en tout cas momentanément, dans ce domaine.

M. François Eugster, Président. D'autres remarques concernant la piscine ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Chardonnens.

M. Laurent Chardonnens, Conseiller général. Je reviens sur mon intervention lors du Conseil général du 24 mai 2018 concernant les problèmes de déchets. Quelle ne fut pas ma surprise lors d'un passage à la déchetterie le 26 juillet dernier de voir une voiture break du Parc Hôtel

sortir de notre déchetterie. Deux personnes venaient de décharger sans coup férir le contenu de la voiture. De deux choses l'une :

- le Parc Hôtel a un arrangement avec la Commune pour venir décharger ses déchets et je trouve cela très bizarre. Si ce n'est pas le cas, une lettre claire doit leur être envoyée par la Commune pour que ce système cesse.

Je pense que ce n'est pas à nos éboueurs de s'occuper de la sélection des gens qui viennent à la déchetterie. Ils ont suffisamment de travail dans le triage des déchets.

D'autre part, encore ce matin, des voitures venant depuis Fribourg avaient des vignettes non collées. Donc on s'échange les vignettes !

De plus, depuis l'introduction de la taxe au sac, il y a une constante et négative évolution dans le littering. Dans le Valais, suite à la mise en œuvre de la taxe cantonale au sac en lieu et place des mollocks, le coût du ramassage des ordures a pris l'ascenseur de manière drastique. Mais restons chez nous, ne serait-il pas plus judicieux de taxer les ménages en fonction du nombre de personnes, en tenant compte de différents paramètres, par exemple l'âge des enfants, des personnes âgées, ou tout autre paramètre compatible.

Je propose que la Commune étudie une solution de perception de cette taxe via l'impôt communal. Je pense qu'un montant de Fr. 140.00 par personne seule et Fr. 200.00 par ménage pourrait faire une bonne moyenne. Le total des ménages est actuellement de 5'100, ce qui ferait une rentrée d'environ Fr. 900'000.00 par rapport à la taxe au sac de Fr. 594'000.00 budgétisée pour 2018. Et d'ailleurs croyez-vous sincèrement arriver à ce budget alors que les rentrées effectives en 2017 étaient de Fr. 436'000.00 ? Et ceci sans compter l'apport des entreprises.

Je propose que le Conseil communal élabore un projet pour éradiquer ce littering avant que le Canton nous y oblige, comme en Valais, à faire le ménage de manière drastique et qui risque de ne pas plaire à nos Villarois.

Une réflexion de base devrait nous permettre de trouver une solution adéquate à ce problème.

Je demande que la photo que j'ai faite soit projetée au beamer. Il s'agit de la déchetterie de Villars-Vert et les seules choses qui sont oranges sont les habits de nos éboueurs ! Ce n'est pas normal, si on extrapole, que ce soit les gens qui utilisent des sacs taxés qui paient pour ce genre de chose.

Pour terminer, j'aimerais vous citer des paroles de Coluche. « *Ce sont des métiers dit sales, comme éboueurs et égoutiers qui contribuent le plus à la propreté, et paradoxalement ce sont dans des professions de prestige comme politiques, financiers ou hauts responsables qu'on trouve le plus d'ordures* ».

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?
M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. M. Chardonnens, je vous remercie de l'intérêt que vous portez au bien-être de nos employés. Concernant le Parc Hôtel, nous allons faire des recherches. Lorsque nous trouvons des véhicules de commerces privés qui ne sont pas autorisés à venir à la déchetterie apporter leurs déchets, une lettre de sommation leur est envoyée et, selon votre témoignage, nous allons aussi écrire à cette entreprise.

Concernant les voitures avec des vignettes non collées, c'est aussi un problème auquel nous devons faire face. C'est dans ce sens que nous avons mis, dans le cadre du budget, de manière aléatoire, un poste de Sécurité au niveau de l'entrée de la déchetterie.

Au sujet de la taxe, nous avons des obligations cantonales, la taxe proportionnelle doit couvrir le 50 % des coûts des déchets de notre Commune.

Je ne connais pas l'exemple valaisan mais nous allons suivre cela de près. La Ville de Fribourg a également le même problème. Il y a aussi l'aspect surveillance qu'il faudra suivre de près ainsi que l'aspect prévention. Malheureusement on connaît les horaires et les lundis matin on retrouve beaucoup de déchets un peu partout. M. Monney qui conduit le véhicule avec ses collègues ont beaucoup de travail.

M. François Eugster, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. J'ai deux questions à poser. La première concerne M. Marmier. Je pense que tout le monde a remarqué que nos magnifiques bécans blanches ont été transformées en bécans noires, je parle ici de Publibike mais ce qui m'intéresse c'est l'aspect financier. Des stations ont été démontées, les vélos ont été changés. Qui a payé quoi ?

En 2011, élection cantonale oblige, il a fallu vite mettre en place une première station, une deuxième, une troisième pour arriver à une quatrième. A peine sept ans plus tard, il y a un

nouveau système en place. Je voudrais connaître ce que le contribuable villarois a mis de sa poche, Agglo compris.

Ma deuxième question concerne le point 4 de l'ordre du jour. Je n'ai pas eu de réponse quant au renvoi du message relatif au règlement communal sur l'aide au logement. J'ai bien compris que nous n'aurons pas réponse ce soir. Par contre, j'ai une autre question. M. le Président nous a informés que la Commission de politique sociale cherche du travail. Alors ma question est simple. Qu'est-ce qu'on a fait au niveau de l'aide au logement depuis deux ans ?

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal veut répondre ?
M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Concernant le réseau VLS, respectivement les chiffres détaillés de qui paye quoi, pour la période 2011-2017, un projet de réponse par écrit est en cours d'élaboration qui revient sur la question d'un postulat qui avait été voté puis retiré par M. Grangier.

Au sujet du démantèlement de l'ancien réseau et l'installation du nouveau réseau, le démantèlement des stations a été pris en charge par le nouveau concessionnaire qui est Publibike. Les services communaux ont refait le sol où des travaux de réfection légers étaient nécessaires.

D'autre part, il y a eu un souci avec le système de fermeture de ces vélos qui ont dû être retirés en catastrophe avant qu'ils ne disparaissent tous. Pour ces jours-là, d'entente avec le concessionnaire, l'Agglo n'a pas payé sa participation.

Pour lancer des fleurs à M. Grangier, son postulat de l'époque, qu'il avait retiré, a eu le mérite de mettre en lumière que la subvention de l'Agglo est restée dans un tiroir et a permis à la Commune de récupérer une somme importante. Je le remercie encore pour son travail au sein du Conseil général et accessoirement en tant que Président très efficace de la Commission financière de l'Agglo.

M. François Eugster, Président. Est-ce que M. Peiry est satisfait de la réponse ?

M. Ian Peiry, Conseiller général. Quand est-ce que nous recevrons la réponse écrite à ce sujet ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. En décembre.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Il faudra que M. Peiry attende un moment pour les réponses à ses questions au sujet de l'aide au logement ; celles-ci figureront dans le message qui sera présenté au prochain Conseil général.

M. François Eugster, Président. Voilà pour la réponse de M. Gasser qui était peut-être sa dernière intervention ! M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Il y a quelques années la route des Préalpes était cantonale et un échange avait eu lieu après d'âpres négociations avec le Canton, avec la route de Cormanon qui était communale. A ce moment-là, il avait été dit que la route des Préalpes devenue communale et après réfection faite au frais de la Commune, allait être interdite aux camions, exceptés les bus, la voirie et les chantiers qui devraient y avoir lieu. Ayant eu quelques fois l'occasion de me retrouver nez à nez avec des 40 tonnes, guidés par GPS sur cette route, je me pose la question suivante : Est-il prévu d'interdire la route des Préalpes aux camions et si non, pourquoi ?

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?
M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je prends note de votre question à laquelle je n'ai pas de réponse pour l'instant. Elle sera inscrite dans les tâches du Conseil communal.

M. François Eugster, Président. Je donne cette fois la parole à Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. J'aimerais répondre aux questions posées par M. Ian Peiry lors de la dernière séance du Conseil général du 24 mai dernier et qui figurent en page 54 et 55 du procès-verbal.

En préambule, je vous informe que le Service des écoles effectue deux fois par an, en janvier et en mai, les prévisions d'effectifs pour les quatre années suivantes. C'est-à-dire qu'en 2018, nous faisons les prévisions jusqu'à l'année scolaire 2022 en tenant compte des enfants qui sont nés jusqu'au 31 juillet 2018, qui auront quatre ans au 31 juillet 2022 et qui commenceront l'école autour du 20 août de cette année-là.

Ces prévisions tiennent exclusivement compte des enfants qui sont présents à cet instant sur le territoire communal à partir du nombre donné par le Contrôle des habitants.

Pour les élèves de l'école enfantine notamment, nous ne pouvons pas tenir compte des élèves qui demanderont à être scolarisés à l'ELP ni des élèves dont la scolarité sera retardée suite à une demande des parents.

Ces effectifs évoluent constamment et sont susceptibles de modifications en fonction des mouvements de la population, des déménagements à l'extérieur et à l'intérieur de la Commune.

Je vous présente un slide qui vous montre les effectifs prévus pour la rentrée 2018-2019.

En 2016, il était prévu pour la rentrée 2018, 1'102 enfants au total, 118 élèves pour l'école enfantine de Cormanon, 84 pour l'école des Rochettes et 65 pour celle Villars-Vert. 327 élèves pour l'école primaire de Cormanon, 271 élèves pour l'école des Rochettes et 237 pour celle de Villars-Vert.

L'année suivante, nous avons refait les mêmes prévisions et il n'y avait plus que 1'066 enfants. 124 élèves pour l'école enfantine de Cormanon, 91 pour l'école des Rochettes et 66 pour celle Villars-Vert. 348 élèves pour l'école primaire de Cormanon, 250 élèves pour l'école des Rochettes et 187 pour celle de Villars-Vert.

En réalité pour cette rentrée scolaire 2018, nous n'avons plus que 1'009 enfants. A savoir, 113 élèves pour l'école enfantine de Cormanon, 101 pour l'école des Rochettes et 59 pour celle Villars-Vert. 313 élèves pour l'école primaire de Cormanon, 258 élèves pour l'école des Rochettes et 165 pour celle de Villars-Vert. Les effectifs sont difficiles à prévoir au-delà de quatre ans.

Ensuite vous pouvez voir, sur la carte de la Commune qui vous est projetée, la répartition des cercles scolaires. Vous constaterez sur cette carte que les quatre écoles sont réparties sur tout le territoire communal de manière équilibrée afin de garder des quartiers compacts. Les écoles se trouvent toujours entre 700 et 800 mètres des habitations pour que les enfants n'aient pas trop de chemin à parcourir.

Si on regarde le nombre d'habitants par quartier, on remarque que pour la rentrée 2018, le quartier de Cormanon compte 3'800 habitants pour 426 élèves, celui des Rochettes 3'500

habitants pour 359 élèves et celui de Villars-Vert 2'694 habitants pour 224 élèves. A priori, se dessine pour Villars-Vert une augmentation prévisible de la population et du nombre d'enfants qui iront à l'école enfantine d'ici deux ans. Pour l'école des Rochettes, on devrait compter sur une augmentation de 200 habitants supplémentaires si le PAD Vallon de Villars se réalise et au Platy avec le nouveau quartier Platy-Centre II, on devrait compter 280 habitants de plus. D'autre part, d'ici 10 à 15 ans, 1'500 habitants sont attendus au Croset en fonction du développement de ce quartier.

Les taux de scolarisation des quartiers sont différents. Pour celui de Cormanon, 11 % de la population est composée d'élèves, pour celui des Rochettes 10%, Villars-Vert 8,31% et pour le quartier du Platy 9,8 % de scolarisation. Le taux de scolarisation dépend bien évidemment des habitants des quartiers concernés, si ce sont des familles, des personnes âgées, si il y a des locatifs ou des PPE.

Dans les années 90, le quartier des Rochettes était très dynamique avec beaucoup de PPE. Nous avons dû agrandir l'école cinq ans après son inauguration. Par contre, aujourd'hui les gens ont vieilli et sont restés dans leur appartement et il y a moins d'élèves qui vont à l'école des Rochettes. Pour le quartier sud de Cormanon, composé essentiellement de villas, il y a un rajeunissement de la population car les gens âgés quittent leur maison et ce sont des familles qui s'y installent. S'agissant de Villars-Vert, le nombre d'habitants n'a pas diminué mais on peut envisager que les habitants se sont sédentarisés en raison des loyers attractifs. Leurs enfants sont partis mais les habitants sont restés. Il y a eu également beaucoup de départs et beaucoup d'habitants sont allés dans d'autres quartiers de Villars. Par ailleurs, il y a aussi un nombre important de familles portugaises qui sont retournées dans leur pays avec leurs enfants.

Il faut savoir également que la DICS ne nous autorise pas à modifier les quartiers au gré de nos envies simplement pour équilibrer nos écoles. Pour mettre plus d'élèves à Villars-Vert, il faudrait prendre des élèves du quartier de Cormanon. J'imagine mal que les parents qui habitent Pérolles d'En Haut ou le chemin des Mampes soient d'accord d'envoyer leurs enfants à l'école de Villars-Vert alors que l'école de Cormanon se situe tout près.

M. Peiry a également évoqué les containers qui étaient dans nos écoles. Il faut savoir qu'il y a deux sortes de containers, ceux qui sont définitifs et qui ont été construits lorsque nous avons introduit la deuxième année d'école enfantine. Ceux-ci sont très appréciés des enseignants et des élèves et sont d'une taille agréable. Il n'est pas prévu de les enlever.

Les autres sont des containers provisoires comme ceux situés au chemin des Ecoles. Ils sont certes de moins bonne qualité car ils étaient meilleurs marchés mais tout à fait adéquats pour la scolarisation des élèves. Dès la rentrée 2019, ils ne seront plus utilisés en raison de l'ouverture de l'école du Platy et devront être vendus. Cette année, il n'y a plus que deux classes qui occupent ces containers car des classes ont déménagé suite à l'ouverture de l'école de Cormanon.

M. Peiry a également demandé pourquoi nous avons attendu trois ans avant de créer un Conseil de parents alors que la Commission scolaire a été supprimée en 2015, ceci sur les recommandations de la DICS.

En effet, la nouvelle loi scolaire ne prévoyait plus de compétences particulières pour la Commission scolaire en tant que tel. Elle n'avait plus toutes les compétences que lui donnait l'ancienne loi scolaire.

La nouvelle loi scolaire prévoit, toutefois, que les communes qui le souhaitent, peuvent garder une Commission scolaire mais avec d'autres compétences. Généralement, ce sont des petites communes qui les ont gardées car elles ont des missions importantes dans la récolte de fonds pour des camps et activités scolaires extérieurs. La DISC autorisait dans cette phase transitoire le fait de n'avoir ni Commission scolaire ni Conseil des parents.

Dans cette période, les compétences de l'ancienne Commission scolaire ont été transmises aux Responsables d'établissement qui devaient surveiller le fonctionnement de l'école, veiller à la collaboration entre l'école et les parents, s'occuper des questions pédagogiques ainsi que gérer les conflits entre les parents, enseignants et élèves.

Les liens avec la Commune et les parents pouvaient se faire par l'intermédiaire de l'APEV, l'Association des parents d'élèves. Il y a aussi eu des parents qui sont intervenus directement auprès du Service des écoles, notamment dans le cadre des travaux de l'école de Cormanon, où ils ont été entendus pour tout ce qui concernait les travaux extérieurs au sujet de l'amiante.

M. François Eugster, Président. Est-ce que M. Peiry veut ajouter quelque chose ? Cela ne semble pas être le cas. A qui puis-je donner la parole ? M. Gasser pour une petite dernière intervention.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Comme vous avez pu l'entendre en début de séance dans les communications de M. le Président, il s'agissait de ma dernière séance du

Conseil général. En effet, j'ai été nommé comme adjoint à la Cheffe de service du Service RH qui s'appelle Services des Ressources de la Direction de l'instruction publique. Nouvelle fonction que j'ai commencé il y a trois jours. Cette fonction étant incompatible au niveau du temps avec le mandat de Conseiller communal, je me suis vu contraint de démissionner.

Je tiens par ce message à remercier officiellement les membres du Conseil général pour leur collaboration durant les cinq années où j'ai siégé et les sept ans et demi en tant que Conseiller communal. Je suis particulièrement fier d'avoir pu faire partie des autorités de la Commune et d'avoir modestement contribué à améliorer la vie de nos citoyens.

En tant que Conseiller communal, je suis reconnaissant envers le Conseil général pour le respect lors des débats et la recherche de les rendre le plus constructif possible.

Je tiens particulièrement à remercier ma famille politique qui m'a toujours soutenu, à la fois lors des débats mais aussi dans les divers aspects de politique sociale de notre Commune. Je remercie particulièrement mes collègues du Conseil communal pour leur collégialité et leur soutien durant toutes ces années. Je remercie particulièrement Mme la Syndique qui a toujours été une alliée et un exemple pour mes différents mandats politiques. Erika je me permets, ici, de te remercier chaleureusement pour tout ce que tu m'as apporté. Tu m'as permis de grandir à la fois personnellement, politiquement et professionnellement.

J'aimerais encore remercier différents collaborateurs avec qui j'ai eu la chance de travailler en particulier Mme Bossens, Directrice du Centre scolaire de Villars-Vert, M. Dorthe, Chef du Service social et M. Verdon, Curateur officiel.

Je remercie également tous les employés de la Commune qui font un travail extraordinaire en particulier Mme Stritt et M. Roulin du Secrétariat communal, je vous remercie pour tout votre travail, semaines après semaines, et de mettre vos compétences au service de notre Conseil communal.

C'est avec un léger pincement au cœur que je me retire de la politique active de Villars-sur-Glâne après l'avoir fait également au niveau du Parlement cantonal.

En vous réitérant, à toutes et tous, ma gratitude, je vous souhaite une belle suite et je vais émettre un vœu qui serait de voir le Conseil communal et le Conseil général de Villars-sur-Glâne œuvrer toujours dans l'intérêt du public comme vous l'avez fait jusqu'alors.

D'ores et déjà, bon vent à ma successeuse, Alizée Rey, pour ce passionnant mandat qu'elle s'apprête à prendre et qu'elle effectuera avec passion et compétences.

Merci à tous de votre attention et vive la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. François Eugster, Président. La parole n'étant plus demandée, j'ai été prévenu par courriel de Mme Constance Rohrbasser de son intention de démissionner de notre Conseil. Je l'invite à le faire formellement par écrit auprès du secrétariat communal. Même si elle n'est pas présente ce soir, je profite de l'occasion pour la remercier pour son engagement auprès de la Commune de son cœur.

Aujourd'hui, ce n'est pas que la fête de mon Saint patron. On m'a soufflé que c'est également l'anniversaire de Reginah. Nous lui souhaitons une belle fête.

Je peux clore cette séance du 4 octobre 2018, il est 21h49. Vous pouvez prendre part à l'apéritif qui va être servi incessamment sous peu. Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures 49.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



Le Président



François EUGSTER



2018/2019				2018/2019				2018/2019			
Prévisions 2016				Prévisions 2017				Réalité			
	Cormanon	Rochettes	Villars-Vert		Cormanon	Rochettes	Villars-Vert		Cormanon	Rochettes	Villars-Vert
EE	118	84	65		124	91	66		113	101	59
	6	4	4		6	5	3		6	5	4
EP	327	271	237		348	250	187		313	258	165
	16	13	13		17	12	12		17	12	12
Nbre Elèves	445	355	302		472	341	253		426	359	224
	1102				1066				1009		

Légende

SECTEUR_ECOLE contour

- rouge les autres valeurs
- CADASTRE_NOM_LOCAL
- rouge les autres valeurs

Noms

- Ecole de Commanon
- Ecole de Villars-Vert
- Ecole des Rochettes
- Ecole du Plat

